Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

**Band:** 82 (1973)

Heft: 2

**Artikel:** Les relations de la Suisse avec les Nations Unies

Autor: M.S.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-683281

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

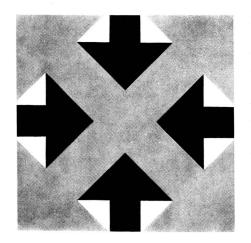
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



# Les relations de la Suisse avec les Nations Unies

Un important ouvrage vient de paraître en français sur les relations de la Suisse avec les Nations Unies<sup>1</sup>. Traduit par M. Charles Oser, ancien Chancelier de la Confédération, il est dû à la plume du Président de la Croix-Rouge suisse, Monsieur Hans Haug, qui est professeur de droit international à l'Ecole des Hautes Etudes économiques et sociales de Saint-Gall.

La question de l'adhésion de notre pays à l'ONU devient de plus en plus actuelle. Après avoir présenté à l'Assemblée fédérale un volumineux premier «rapport sur les relations de la Suisse avec les Nations Unies» le 16 juin 1969, le Conseil fédéral en a publié un second en été 1971. L'Association suisse de politique étrangère l'ayant chargé de rédiger sur ce sujet un exposé devant atteindre un public plus étendu, le Professeur H. Haug a donc pris comme base les idées de ces deux rapports en y ajoutant des considérations personnelles. Il a également adjoint à son volume les résumés des délibérations du Conseil national et du Conseil des Etats ainsi que des aperçus tirés de la presse suisse. Dans une quatrième partie, il expose les raisons qui lui font recommander l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Enfin l'ouvrage comprend une appréciable série de documents annexes et de références utiles, tels que, par exemple, la Charte des Nations Unies, le statut de la Cour internationale de Justice et les deux pactes relatifs aux droits de l'homme.

Il nous a paru intéressant de citer quelques extraits de cette étude, et plus particulièrement les passages où le Professeur H. Haug expose avec clarté les arguments qui devraient inciter le peuple suisse à se prononcer en faveur de l'adhésion à l'ONU, malgré les imperfections de cet organisme.

M. S.

# Les raisons principales pour une adhésion

Parmi les motifs indiqués en faveur d'une adhésion (...), il en est deux qui doivent retenir ici l'attention. Non seulement les intérêts universels mais aussi l'intérêt national y occupent une place.

Nous avons exposé de façon détaillée que la Suisse joue un rôle actif dans les organes, œuvres et organisations des Nations Unies qui ont essentiellement un *caractère technique*, non politique. Elle attache un prix particulier à l'amélioration de la coordination de l'activité exercée par de nombreuses institutions et à l'élimination des polémiques politiques lors des délibérations de leurs organes. Notre pays fait en outre de grands efforts pour favoriser l'établissement et l'activité de l'ONU et d'un grand nombre de ses organes auxiliaires et de ses organisations spécialisées sur *sol genevois*.

Etant donné ces liens étroits avec les Nations Unies, il n'est ni logique ni satisfaisant que la Suisse reste à l'écart de l'institution mondiale et doive par conséquent renoncer à faire entendre sa voix et participer aux décisions dans les organes principaux qui assument la direction de toute l'œuvre. A la longue, il ne peut pas être bon d'occuper une place normale dans l'immense partie basse de l'édifice (comparable à la partie immergée d'un iceberg!) mais d'être absent du sommet, là où se mènent les affaires et se prennent d'importantes décisions concernant l'ensemble. L'«ONU technique» n'est en effet pas une chose à part; elle est incorporée à l'organisation faîtière ou lui est du moins liée, de sorte que pour y occuper une place à part entière, il faut appartenir aux Nations Unies.

Nos considérations ont aussi montré que les Nations Unies sont aujourd'hui déjà le *point* 

<sup>1</sup>Hans Haug, *Les relations de la Suisse avec les Nations Unies*, publication de l'Association suisse de politique étrangère, Editions Paul Haupt, Berne et Stuttgart, 1972.

de concentration des efforts déployés par les Etats pour s'acquitter de leurs tâches politiques et non politiques sur le plan universel, multilatéral. Dans le domaine politique, la grande importance des Nations Unies réside incontestablement dans le fait qu'elles sont un forum permanent pour les rencontres et conversations de représentants de presque toutes les nations, races et idéologies. Leurs possibilités d'action sont essentiellement de nature préventive (et non pas répressive), puisqu'elles consistent à empêcher ou atténuer les tensions et les conflits. A cette action directement politique s'ajoute le travail accompli par les Nations Unies dans divers domaines importants, qui ont un caractère à la fois politique et technique: limitation des armements, interdiction de l'emploi de certaines armes, aide au développement, protection de l'environnement naturel, développement du droit des gens. Même si les progrès enregistrés dans certains domaines paraissent bien faibles, il est évident que les Nations Unies instaurent graduellement un ordre international auquel aucun Etat, grand ou petit, membre ou non de l'institution, ne peut se soustraire.

Une question se pose maintenant: la Suisse aurait-elle intérêt à renoncer à la possibilité de participer à l'activité politique des Nations Unies, donc aussi à l'édification de l'ordre international qui se prépare? Les Nations Unies offrent précisément aux Etats petits ou moyens une chance d'exercer une influence sur la politique mondiale, laquelle, à une époque de «communauté de destin planétaire», ne saurait être abandonnée purement et simplement aux grands et aux puissants. La Suisse est-elle sur la bonne voie en ne saisissant pas cette chance? Ne devrait-elle pas jouer un rôle à part entière et assumer son lot de responsabilité dans les affaires du monde? N'est-elle pas qualifiée aussi bien que tant d'autres Etats pour œuvrer au sein des Nations Unies en qualité de membre responsable, exerçant la totalité des droits?

## L'imperfection des Nations Unies et le devoir de la Suisse

Dans le rapport du Conseil fédéral, dans les débats parlementaires et dans les discussions publiques, il a souvent été question de l'imperfection des Nations Unies. Ici et là, on a soutenu que les défauts et faiblesses manifestes de l'institution sont pour la Suisse une raison suffisante de renoncer à une adhésion. L'appartenance aux Nations Unies pourrait, disait-on, être, le cas échéant, envisagée s'il était possible d'améliorer considérablement l'efficacité de l'Organisation mondiale. Quand il est question d'imperfection, d'échec des Nations Unies, c'est le plus souvent l'«ONU politique» qui est visée. On relève leurs insuccès, notamment dans la sauvegarde de la paix, ainsi que l'usage répété de deux poids et de deux mesures dans le jugement de conflits et de violations des droits de l'homme. On constate surtout avec tristesse que même dans le cercle des membres des Nations Unies, la volonté de respecter le droit est souvent moins marquée que la soif de puissance et la tentation d'user de la force. Enfin, on mentionne que certains Etats membres abusent de l'Organisation mondiale à des fins égoïstes, que des coalitions se dissimulent sous le manteau des Nations Unies pour utiliser celles-ci comme machine de guerre contre certains Etats ou groupes d'Etats.

L'imperfection des Nations Unies est indéniable. Il est juste et nécessaire de la signaler. Mais il est faux et injuste d'imputer à cette institution une responsabilité et des fautes qui sont le fait des Etats membres. Les Nations Unies ne sont pas une organisation supranationale et encore moins un Etat mondial. Elles veulent ce que veulent leurs membres. C'est d'eux que dépend ce qu'elles font ou ne font pas. Ce sont aussi des Etats membres qui usent de la force comme instrument de leur politique nationale et qui ébranlent ainsi les fondements de l'ONU. Et ce sont encore des Etats membres qui ne craignent pas de mésuser de l'Organisation

en en faisant un instrument de propagande et de lutte politique.

L'imperfection des Nations Unies est-elle pour la Suisse une raison de ne pas en devenir membre? Notre pays doit-il différer son adhésion jusqu'au jour où l'institution se sera modifiée, devenant meilleure et plus forte?

Il faut répondre négativement à ces questions. Précisément parce que l'Organisation des Nations Unies est ce qu'en font ses membres, la Suisse est appelée à prêter son concours et à favoriser son développement en y jouant un rôle de membre à part entière. S'il est vrai que l'institution répond à une idée juste, voire à la logique de l'histoire et à une nécessité de la politique mondiale, il importe que notre pays prenne sa part de responsabilité dans son amélioration, son développement et son renforcement. Le fait que la Suisse est un petit pays ne doit pas l'inciter à demeurer à l'écart, car les Nations Unies sont une organisation qui tend à l'universalité et respecte le principe de l'égalité des Etats. Comme dans les autres communautés humaines, la grandeur et la force n'y comptent pas seules. La pensée, la fermeté dans les principes et l'action personnelle peuvent aussi produire leurs fruits.

## La marche de la Suisse vers l'adhésion aux Nations Unies

Pour que la Suisse trouve le chemin conduisant aux Nations Unies et puisse devenir membre de cette organisation tout en conservant sa neutralité intégrale et permanente, trois conditions doivent être remplies: il importe premièrement que le Conseil fédéral qui, suivant la Constitution, doit veiller aux intérêts de la Confédération au-dehors, notamment à l'observation de ses rapports internationaux (article 102, chiffre 8), se prononce clairement pour une adhésion de la Suisse aux Nations Unies. Du fait de sa connaissance approfondie des problèmes et de sa responsabilité particu-

lière, il doit fixer des buts et montrer la voie à suivre. Dans cette question, il ne doit pas attendre qu'une initiative vienne du peuple ou qu'un mouvement s'y forme en faveur d'une adhésion. Le Conseil fédéral a exposé de manière convaincante, dans deux rapports, les raisons qui plaident pour une entrée de la Suisse dans l'Organisation mondiale; il doit, logiquement, se décider à recommander sans ambiguïté l'adhésion. On ne peut en tout cas compter sur une attitude positive du peuple suisse que si le gouvernement prend une attitude engagée et recommande sans réserves la solution tenue pour bonne.

Il faut, deuxièmement, que le Conseil fédéral donne les éclaircissements qu'il a promis, et qui lui ont été demandés plusieurs fois au parlement et dans le public, sur la façon de procéder pour que la Suisse, en adhérant aux Nations Unies, puisse maintenir sa neutralité intégrale et perpétuelle. Pour pouvoir donner ces éclaircissements, il est nécessaire de faire préalablement des sondages auprès de certaines puissances et du Secrétariat général. Ces sondages doivent se faire de bonne heure pour qu'il n'y ait plus d'incertitude au moment de la votation populaire.

Il est nécessaire, troisièmement, de développer l'information du peuple suisse en vue de la votation. Elle doit être objective et faire ressortir l'essentiel, d'une manière qui le rende accessible à chacun. Il convient de ne pas oublier que nous vivons dans un monde où l'on dépend les uns des autres et que les problèmes qui nous assaillent ne peuvent être résolus que par la collaboration internationale. Et il est tout aussi important de se rendre compte que les Nations Unies sont un des centres de gravité de cette collaboration. Si la Suisse en devient membre, elle aura la possibilité de participer aux activités communes à égalité de droits. Cette participation accentuera la personnalité de notre Etat et manifestera notre solidarité envers une communauté internationale qui a besoin de la bonne volonté et du concours de chacun.